



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 0-10595-2021/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par L. Jaouen

laetitia.jaouen@intradef.gouv.fr

Cherbourg-en-Cotentin, le 07 juin 2021

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Madame la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme

Objet : demande d'avis pour le renouvellement de concession de plage au bénéfice de la commune du Crotoy.

Référence : courrier électronique de la DDTM de la Somme du 26 mai 2021.

Par courriel cité en référence, vous m'avez adressé pour avis une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour le renouvellement de la concession de plage au bénéfice de la commune du Crotoy.

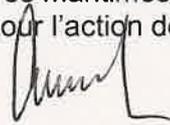
Au regard des responsabilités dont j'ai la charge en application de l'article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, j'émet un avis conforme à ce projet, auquel j'ajoute les préconisations suivantes :

- j'invite le pétitionnaire à poursuivre ses efforts de nettoyage raisonné de la plage en privilégiant le ramassage manuel afin d'éviter l'altération physique des habitats et la destruction de la laisse de mer ;
- lors des opérations de criblage, que je souhaite réduites au strict nécessaire, le porteur du projet prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'un déversement accidentel d'hydrocarbures ne soit à l'origine d'une pollution sur le domaine public maritime et à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir une telle éventualité ;
- au regard des enjeux écologiques du site, j'encourage le pétitionnaire à des actions de sensibilisation des usagers de la plage sur les problématiques de dégradation d'habitat et de déchets (par voie d'affichage par exemple).

Par mesure de sécurité, je rappelle que le pétitionnaire devra, sans délai, signaler ou faire signaler toute découverte d'engin suspect sur le littoral aux autorités compétentes suivantes et respecter leurs consignes :

- **Secrétariat de la division « action de l'État en mer »**
Tel : 02.33.92.60.61 Mèl : sec.aem@premar-manche.gouv.fr
- **Centre des opérations maritimes de Cherbourg**
Tel : 02.33.92.60.40 (H24) Mèl : comnord.off-permanence.fct@intradef.gouv.fr

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes Thierry Dusart,
adjoint pour l'action de l'État en mer,



LISTE DE DIFFUSION

Destinataire :

- Madame la directrice départementale des territoires et de la mer de la Somme
(servir : ddtm-sel-bl-pgl@somme.gouv.fr)

Copies :

- Monsieur le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme
- OPS (N4)
- Archives (AEM n° 3.6.3.0. – chrono)